



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

**Date de convocation :**

28/03/19

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Nàima METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/30 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE DE LA COMMUNE MEMBRE DE CODALET.**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux dispositions financières des syndicats mixtes,

VU l'article 4 - Adhésion et retrait des statuts et plus particulièrement le 42 – Retrait,

VU la délibération favorable du syndicat mixte Canigó Grand Site, en date du 21 janvier 2019,

VU la notification aux membres du syndicat de la décision afin qu'on se positionne dans un délai de trois mois,

Considérant la demande de retrait du syndicat mixte formulée par la mairie de Codalet en date du 27 juin 2018 au motif de contester l'évolution de la réglementation de circulation sur la piste du Llech, du fait que les usages locaux ne sont plus respectés (cueillette de champignons et Coscolls par nos anciens et moins anciens.. ) » et que le résultat de cette évolution de réglementation de circulation revient à une sélection par l'argent car l'accès automobile au refuge des Cortalets ne peut plus se faire que par l'intermédiaire de transporteurs privés payants ».

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le retrait du syndicat Canigó Grand Site de la commune de Codalet.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Par 21 voix POUR et 1 abstention (Jérôme PARRILLA), de ses membres présents et représentés**

- **DECIDE** d'approuver le retrait du syndicat mixte Canigó Grand Site de la commune de Codalet.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER